

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
AUX CADRES
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE**

VU la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU le décret n°2025-1248 du 19 décembre 2025 pris pour l'application de la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 ;

VU l'arrêté du 19 décembre 2025 relatif à l'Établissement public du commerce et d'industrie de Corse ;

VU l'article L. 4424-42 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son dernier alinéa définissant les conditions dans lesquelles s'exerce la présidence de l'Établissement Public du Commerce et de l'Industrie de Corse ;

VU l'article R. 4424-52 du CGCT, qui dispose que les Statuts de l'Établissement fixent les règles relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions des organes de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU le Règlement intérieur de l'EPCI de Corse, adopté par délibération n°01/22-12-2025/1 du Conseil d'administration du 22 décembre 2025 ratifiée par délibération n°02/02-01-2026/19 du 2 janvier 2026, modifié par délibération n°04/26-03-2026/29 du 26 mars 2026

VU la délibération n°02/22-12-2025/2 du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse du 22 décembre 2025 portant désignation des membres du Bureau, ratifiée par délibération n°03/02-01-2026/20 du 2 janvier 2026 ;

VU la délibération n°03/22-12-2025/3 du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse du 22 décembre 2025 actant l'élection du 1^{er} vice-Président, ratifiée par délibération n°03/02-01-2026/20 du 2 janvier 2026 ;

VU les Statuts de l'EPCI de Corse, adoptés par délibération n°25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025, modifiés par délibération n°26/032 CP de la Commission permanente délibérante de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2026, et notamment ses articles 5.1 - *Composition du Conseil d'administration* ; 7.1 - *Attributions du Président* ; 7.3 - *Délégations de signature* ;

VU l'arrêté n°25/847 CE du Président du Conseil exécutif de Corse en date du 9 décembre 2025, portant nomination du Directeur Général de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

VU l'arrêté n°26/325CE du Président du Conseil exécutif de Corse délibéré au sein du Conseil exécutif en date du 7 mai 2026, désignant M. Gilles SIMEONI, Conseiller exécutif, en qualité de Président du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse ;

VU le cadre d'organisation budgétaire, comptable et financière du réseau des CCI (Cadre OBCF) en vigueur à compter du 11 décembre 2024, et notamment les chapitres 4.2 - *Rôle du président* et 4.5 - *Délégations de signature du président et du trésorier* ;

Sur proposition de Monsieur le Président de l'Etablissement public du commerce et de l'industrie de Corse,

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER : Délégations de signature aux Cadres de l'établissement

Sur proposition du Directeur Général, il est donné délégation de signature aux cadres de l'établissement pour signer, au nom et pour le compte du Président, les actes suivants dans le cadre de leurs fonctions :

- ♦ L'ensemble des mandats ou titres nécessaires à l'exécution du budget selon les modalités définies par les chapitres 4.2 et 4.5 du cadre OBCF dans les limites par acte signé telles que décrites par le tableau ci-après :

Titulaires	Fonctions	Montants € HT ≤	SC
STRATÉGIE, GRANDS PROJETS & COMMANDE PUBLIQUE			
Claude CASAVECCHIA	Directeur Stratégie, Grands projets & Commande publique	5 000 €	Toutes SC
Paul FRASSATI	Directeur chargé des Grands projets & Commande publique	5 000 €	Toutes SC
ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Catherine ORAZZI-BRUN	Directrice Administration Générale	5 000 €	Toutes SC
CONTENTIEUX ET COMPLIANCE			
Pierre-François AGOSTINI	Directeur Contentieux et Compliance	5 000 €	Toutes SC
SYSTÈMES D'INFORMATION ET RÉSEAUX			
Jean-Marc OTTAVIANI	Responsable Système d'Information et Réseaux	5 000 €	Toutes SC
VIE INSTITUTIONNELLE			
Pascale GIOVANNETTI	Chef de Pôle Vie Institutionnelle	5 000 €	Toutes SC
ENSEIGNEMENT-FORMATION			
Pascal AGOSTINI	Directeur de l'Enseignement-Formation	10 000 €	701 / 711 / 721 / 731 / 741 702 / 712 / 722 / 732 / 742
Jean-Thomas VALLES	Directeur adjoint de l'Enseignement-Formation	10 000 €	701 / 711 / 721 / 731 / 741 702 / 712 / 722 / 732 / 742
Anne-Françoise ROMANI	Chargée d'activités	5 000 €	701 / 711 / 721 / 731 / 741
DIRECTION SÛRETÉ DES AÉROPORTS DE CORSE			
Pierre François NOVELLA	Directeur Régional Sûreté des Aéroports de Corse	20 000 €	130 / 131 / 135 / 136 / 332 / 334
Jean-Charles LEONELLI	Directeur Opérationnel Sûreté des Aéroports de Corse	10 000 €	131 / 136 / 332 / 334
Joseph STEFANI	Directeur Opérationnel Sûreté des Aéroports de Corse	10 000 €	131 / 136 / 332 / 334
Sandrine PIERAZZI	Chef de Département Sûreté	8 000 €	131 / 136 / 332 / 334
Charlotte CUNIERES	Chef de Service Sûreté Op.et Admi. des aéroports de Corse	5 000 €	131 / 136 / 332 / 334

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES HAUTE-CORSE			
Mathilde COSSU	Directrice des Ressources Humaines	5 000 €	101
SERVICE COORDINATION DE LA COMMUNICATION HAUTE-CORSE			
Pascale CERMOLACCE	Chef de Service Coordination de la Communication	5 000 €	Toutes SC / Haute-Corse
DIRECTION ENTREPRISES ET TERRITOIRES HAUTE-CORSE			
Christophe GRAZIANI	Directeur Entreprises et Territoires	10 000 €	501 / 511 / 521 / 531 / 541 / 551
Nicole SPINOSI	Chef de Service Intelligence Economique	800 €	511 / 521 / 531 / 551 / 541
Christine QUASTANA	Responsable Pôle animations et actions commerciales	800 €	531 / 551
Georgina FRATICELLI	Responsable Antenne et Dév. Territorial	800 €	501 / 511 / 531 / 541 / 551
Elisabeth ORSONI	Responsable TIC	800 €	511 / 551
Elisa MARTELLI	Conseillère Entreprises II / Entreprises en difficultés	800 €	501 / 511 / 551
DIRECTION DES CONCESSIONS AÉROPORTUAIRES HAUTE-CORSE			
Pierre François NOVELLA	Directeur Concessions Aéroportuares de Haute-Corse /	20 000 €	130 / 131 / 135 / 136 / 332 / 334
Adrien GANDOLFI	Chef Service Technique	15 000 €	130 / 131 / 135 / 136
Dominique BIAGGINI	Chef Maintenance	8 000 €	130 / 131 / 135 / 136
Charles GIABICONI	Chef Service Exploitation	8 000 €	130 / 131
Catherine GERONIMI	Responsable Bureau Information CLY	2 000 €	135
Frédéric CASIMIRI	Economiste Construction	2 000 €	130 / 131 / 135 / 136
Anne-Sophie AGOSTINI	Responsable Administratif et Financier	5 000 €	130 / 131 / 135 / 136
Anne GUGLIELMI	Chef de Service PIT BIA	5 000 €	130 / 135
Chantal BOQUEL	Chef de Service Marketing-Com	5 000 €	130 / 135
Laurent GUYOT	Chef de Service SSLIA	5 000 €	131 / 136
Dominique MATTEI	Coordinateur RFFS	5 000 €	131 / 136
Christophe DESJOBERT	Chef de Service Contrôle de Conformité Aéroportuaire	5 000 €	130 / 131 / 135 / 136
Baptiste MARFISI	Responsable Management QSE	5 000 €	130 / 131 / 135 / 136
Louis PANTONI	Responsable d'Unité	5 000 €	130 / 131 / 135 / 136
Flora OLIVESI	Responsable d'Exploitation CLY	5 000 €	135
Margot RINIERI	Assistante du Directeur des Concessions Aéroportuares	3 000 €	130 / 131 / 135 / 136
Stéphane VALLI	Chef de site BIA	5 000 €	131
Jean André CUNI	Chef de site adjoint BIA	5 000 €	131
Célia MAMBRINI	Chef de site CLY	5 000 €	136
DIRECTION DES CONCESSIONS PORTUAIRES HAUTE-CORSE			
Pierre TORRE	Responsable du Pôle Technique	15 000 €	120 / 125 / 121 / 126
M-M GUIDICELLI - POLETTI	Responsable du Pôle Administratif	15 000 €	120 / 125 / 121 / 126
Jean Marc PAOLI	Chef de Service Travaux	5 000 €	120 / 125 / 121 / 126
J-S ALLEGRINI-SIMONETTI	Chef de Service L'Ile Rousse	5 000 €	125 / 126

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES CORSE-DU-SUD			
Roccu LUCCHINI	Directeur des Ressources Humaines	5 000 €	102
DIRECTION ACTION ÉCONOMIQUE ET ENTREPRISES CORSE-DU-SUD			
Valérie PORRI	Directrice Action Economique et Entreprise	10 000 €	502 / 512 / 522 / 532 / 542 / 552
Eric DECHERCHI	Chef de Département - Délégation de Porto-Vecchio	5 000 €	502 / 512 / 522 / 532 / 542 / 552
Alexandre SANTUCCI	Conseiller - Action Economique	1 000 €	502 / 512 / 522 / 532 / 542 / 552
Julie FERNANDEZ	Conseillère - Action Economique	1 000 €	502 / 512 / 522 / 532 / 542 / 552
DIRECTION MISSION ENTRÉE DE VILLE-FOND DE BAIE D'AJACCIO			
Pierre ACQUAVIVA	Directeur chargé de mission Entrée de Ville-Fond de Baie d'Ajaccio	10 000 €	102
DIRECTION DES CONCESSIONS AÉROPORTUAIRES CORSE-DU-SUD			
Laurent POGGI	Directeur Concessions Aéroportuares de Corse du Sud	20 000 €	331 / 332 / 333 / 334
José RAFFALLI	Directeur d'exploitation - Aéroport d'Ajaccio	15 000 €	331 / 332
Romain LECCIA	Directeur d'exploitation - Aéroport de Figari	15 000 €	333 / 334
Jean-Marie MARCIALIS	Chef RFFS AJA	5 000 €	331 / 332
Hervé DELACHANAL	Responsable DSI DCA2A	5 000 €	331 / 332 / 333 / 334
Laurent MARTINETTI	Chef de Site AJA	5 000 €	332
Ludovic VIAIN	Chef du service exploitation AJA	3 000 €	331
Laurent PEREZ	Chef de Site Adjoint AJA	5 000 €	332
Mathieu FABRE	Responsable Travaux & Maintenance AJA	5 000 €	331 / 332
Jacques MARCON	Chef du Service Maintenance AJA	3 000 €	331 / 332
Eric CLEMENTI	Chef RFFS FSC	5 000 €	333 / 334
Caroline CIABRINI	Responsable Administrative FSC	5 000 €	333 / 334
Kevin LOVICH	Responsable Travaux & Maintenance FSC	5 000 €	333 / 334
Jean-Simon GIACOMONI	Chef de Service exploitation	3 000 €	333
Michel PETRUCCIANI	Responsable avitaillement FSC	3 000 €	333
DIRECTION DES CONCESSIONS PORTUAIRES CORSE-DU-SUD			
Jean-Yves BATTESTI	Directeur d'exploitation des Ports	20 000 €	221/222/223/224/226/232/233/234
Vincent ROYER	Directeur Sûreté Sécurité des Ports	15 000 €	221/222/223/224/226/232/233/234
Marie-Louise GUIDICELLI	Directrice des Croisières	5 000 €	221
DIRECTION PORT DE PÊCHE ET DE PLAISANCE AJACCIO TINO ROSSI			
Jean André SIMONETTI	Directeur du Port de Pêche et Plaisance TR	20 000 €	102 / 225
Anthony PIETRI	Chef de Département du Port de Pêche et Plaisance TR	5 000 €	225

DIRECTION COMMUNICATION Corse-du-Sud et du PALAIS DES CONGRÈS d'AJACCIO			
Angélica CESARI	Directrice Communication et Palais des Congrès	15 000 €	102 / 661

- ♦ Les courriers, bordereaux et correspondances sans incidence financière relatifs à la gestion quotidienne de leurs directions et/ou services ;
- ♦ Les contrats, avenants et engagements relatifs aux achats, travaux et acquisitions de fournitures ou de services, à la passation et l'exécution de tous marchés y compris les marchés à bons de commande ou à marchés subséquents, souscrits selon les règles de la commande publique dans la limite des plafonds fixés par la présente délégation pour l'exécution budgétaire (uniquement pour les directeurs de sites).

ARTICLE 2 : Conditions générales des délégations

2.1. : La présente délégation susmentionnée est accordée pour une année civile à compter du 1^{er} janvier 2026 ainsi que pour tous les actes relatifs à l'exercice budgétaire 2026, et peuvent être reprises à tout moment par le Président selon les mêmes formes ;

2.2. : Les délégations de signature ne peuvent être subdéléguées ;

2.3. : Le Président conserve le droit de signer personnellement tout acte relevant des délégations et d'exercer un contrôle a posteriori sur les actes signés ;

2.4 : Les actes pris dans le cadre de cette délégation feront l'objet d'un rapport semestriel ;

2.5. : En cas de départ ou d'empêchement du délégataire, la délégation est automatiquement révoquée et un nouvel arrêté est pris.

Fait à Bastia, le 7 mai 2026

**Le Président de l'Etablissement public
du commerce et de l'industrie de Corse,**


Gilles SIMEONI